

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIRE SUR LOT**

Séance ordinaire du 19 décembre 2024

Date de la convocation : 12/12/2024

**Objet : 6 - Travaux d investissement aux châteaux d eau et station d eau (DE\_041\_2024)**

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

**Présents :** Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Dominique FILHOL, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

**Représentés :** Eric MONTAGNE représenté par Olivier GUITARD, Christiane OSTERMANN représentée par Romain TRILLE, Malika LASSERRE représentée par Dominique FILHOL - **Absents excusés :** - **Absents :** Francis LOYGUES

**Secrétaire de séance :** Patrice MATENCE

SERVICE DE L'EAU

Objet présenté en commission eau le 28/11/2024

Devis Saur pour installation d'un robinet d'échantillonnage à chaque château d'eau + conduite à la sortie de la pompe, à la station, tuyau à changer : tête de captage et bride de raccordement de la canalisation

M Matence explique, suivant les préconisations de l'ARS – agence régionale de santé Occitanie : qu'il est nécessaire d'installer :

- un robinet pour le château d'eau Esquine de Laze,
- un robinet pour le château d'eau Garrigues,
- la tête de pompage pour la station d'eau à Bru.

Pour ce faire, un devis a été demandé à SAUR.

M Matence présente le devis de 5 962.21 € TTC.

Madame le maire informe le conseil municipal que ce montant a été provisionné au BP 2024 :

Château d'eau Esquine de Laze, opération 136 – article 2157 – investissement.

Château d'eau Garrigues, opération 140 - article 2157 – investissement.

Station d'eau, opération 139 - article 2157 – investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte les travaux cités ci-dessus,
- donne pouvoir à Madame le maire pour signer le devis et engager les travaux.

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024

Date de reception de l'AR: 20/12/2024

046-214603367-DE\_041\_2024-DE

A G E D I

Signature du secrétaire de séance :  
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,  
pour copie certifiée conforme

Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture  
et publication en Mairie le 20/12/2024

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Madame le Maire

Abstention : 0

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.